

MAIRIE DE RUFFEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

● SEANCE DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023 ●

Membres du Conseil Municipal	23
Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	23
Date de la convocation	14/12/2023
Date d'affichage de la convocation	14/12/2023

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, M. Jean COITEUX, M. Éric MOULIGNIER, M. Jean-Michel ARDOUIN, M. Hervé JAMBARD, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, Mme Nicole BOES, Mme Marguerite D'ARGENT

POUVOIRS : Mme Catherine DEROUSSEAU en faveur de M. Jean-François JOBIT, M. Jean-Pierre CHARDONNET en faveur de Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Catherine SENNAVOINE en faveur de Mme Nina BASTIER, Mme Aurélie SARRAZIN en faveur de M. Thierry BASTIER, M. Franck LOPEZ en faveur de M. Guy PELLADEAUD, M. Jean-Michel JEANNET en faveur de Mme Catherine BOULENGER, M. François POHU en faveur de M. Jean-Paul FORT

ABSENTS :

M. Jean COITEUX est désigné secrétaire de séance.

ACQUISITION DE TERRAINS NON-BATIS AUPRES DE MADAME LUCIENNE FRANCES, PARCELLES CADASTREES AS 503 ET AS 505 SISES CHEMIN DE NOTRE DAME DES VIGNES, D'UNE SUPERFICIE TOTALE DE 138 M²

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L.1111-1,

Vu le Code Civil et notamment son article 1593,

Vu la demande de régularisation formulée par Madame Lucienne FRANCES par courrier en date du 18 janvier 2022,

Vu l'acceptation par Madame Lucienne FRANCES de l'offre d'achat formulée par la Commune pour une partie des parcelles AS 298 et AS 299, d'une superficie totale de 138 m², à l'euro symbolique, avec prise en charge des frais de géomètre et d'actes notariés par la Commune,

Vu le procès-verbal de délimitation et les plans, cadastral et de division, des parties des parcelles AS 298 et AS 299, sise Chemin de Notre Dame des Vignes, devenues AS 503 et AS 505, établi par Monsieur Frédéric LEGER, Géomètre-Expert-Foncier DPLG au sein du cabinet HETERIA, en date du 2 janvier 2023, et annexés à la présente délibération,

Vu la consultation du service des domaines en date du 8 septembre 2023,

Considérant que lesdites parcelles sont, actuellement et depuis de nombreuses années, intégrées de fait dans les dépendances de la voirie communale et considérées comme faisant partie du domaine public, en ce qu'elles sont entretenues par les services techniques communaux, qu'elles sont utilisées à des fins de stationnement public et que les containers à ordures collectifs du quartier y sont installés ;

Considérant, eu égard à ces éléments, l'intérêt public de cette acquisition qui permettra de régulariser la situation ;

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Approuve l'acquisition auprès de Madame Lucienne FRANCES (ou toute personne physique ou morale se substituant à elle dans l'opération) des terrains non-bâti cadastrés section AS numéros 503 (71 m²) et 505 (67 m²), sis Chemin Notre Dame des Vignes, pour une superficie totale de 138 m², moyennant le prix d'un €uro (un euro).

ARTICLE 2 : Approuve la prise en charge par la Commune de l'intégralité des frais liés à cette transaction.

ARTICLE 3 : Dit que les crédits seront inscrits sur le budget de l'exercice concerné.

ARTICLE 4 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les diligences nécessaires à l'acquisition du bien, à signer les actes afférents ainsi que tout autre document lié à cette affaire.

ARTICLE 5 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et au Comptable Public.

Publiée et transmise au **20 DEC. 2023**
Contrôle de légalité le

Pour copie conforme
Le Maire,

Thierry BASTIER



DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
COMMUNE DE RUFFEC

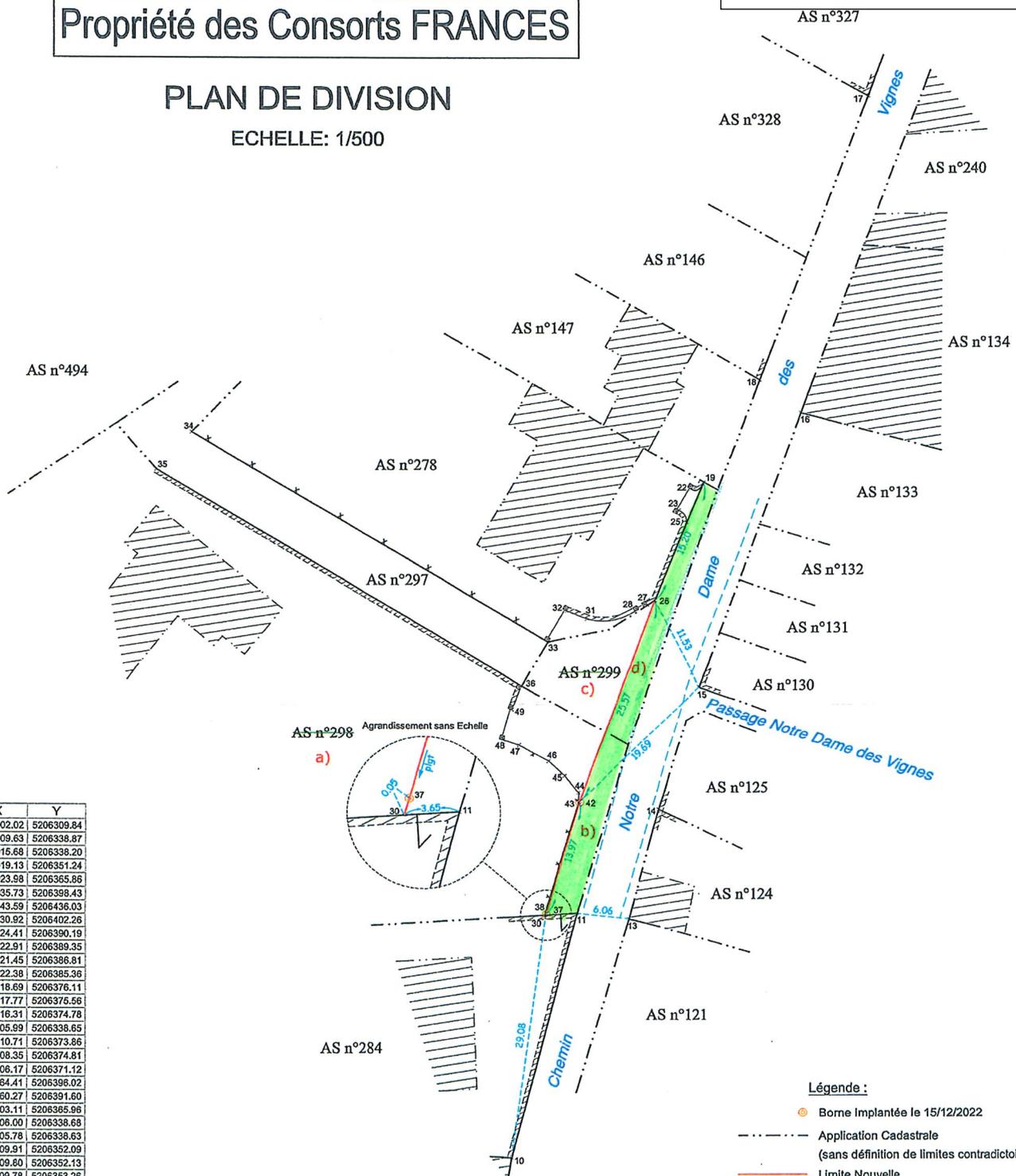
Section AS n°298 et n°299
 Lieudit : Bel-Air

Accusé de réception en préfecture
 016-211602925-20231220-2023_12_09-DE
 Date de télétransmission : 20/12/2023
 Date de réception préfecture : 20/12/2023

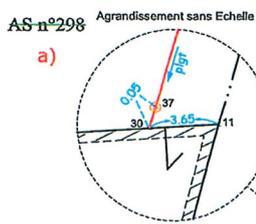
Propriété des Consorts FRANCES

PLAN DE DIVISION

ECHELLE: 1/500



N	X	Y
10	1483002.02	5206309.84
11	1483009.63	5206338.87
13	1483015.68	5206338.20
14	1483019.13	5206351.24
15	1483023.98	5206365.86
16	1483035.73	5206398.43
17	1483043.59	5206436.03
18	1483030.82	5206402.26
19	1483024.41	5206390.19
22	1483022.91	5206389.35
23	1483021.45	5206386.81
25	1483022.38	5206385.36
26	1483018.69	5206376.11
27	1483017.77	5206376.56
28	1483016.31	5206374.78
30	1483005.89	5206338.65
31	1483010.71	5206373.86
32	1483008.35	5206374.81
33	1483006.17	5206371.12
34	1482964.41	5206396.02
35	1482960.27	5206391.60
36	1483003.11	5206365.96
37	1483000.00	5206338.68
38	1483005.78	5206338.63
42	1483009.81	5206352.09
43	1483009.80	5206352.13
44	1483009.78	5206353.26
45	1483008.16	5206355.24
46	1483006.29	5206356.88
47	1483002.80	5206358.80
48	1483000.86	5206359.39
49	1483001.83	5206363.09



Légende :

- Borne Implantée le 15/12/2022
- Application Cadastreale (sans définition de limites contradictoire)
- Limite Nouvelle
- Mur Privatif
- Caniveau

NOTA : -Le point n°26 est issu d'un plan de division établi par M. BASTIER Pierre, Géomètre-Expert à RUFFEC en date du 14/12/2000 (dossier n°9088).

GÉOMÈTRE-EXPERT
 CONSEILLER VALORISER GARANTIR

MAIRIE de Bel-Air
 Charente

Shierry Bastier

Nom + Prénom + Signature :

FRANCES Lucienne
 FRANCES Pierrolou
 FRANCES Mavi
 FRANCES Hélène
 GIRARD Almie

Hétéria
Géomètre-Expert

Frédéric LEGER
 Géomètre-Expert-Foncier DPLG
 14 route d'Algre, 16700 RUFFEC
 57 Rue de Montmoreau, 16000 ANGOULEME
 Tél : 05.45.31.03.06 - Tél : 05.45.95.35.37

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
COMMUNE DE RUFFEC

Section AS n°298 et n°299

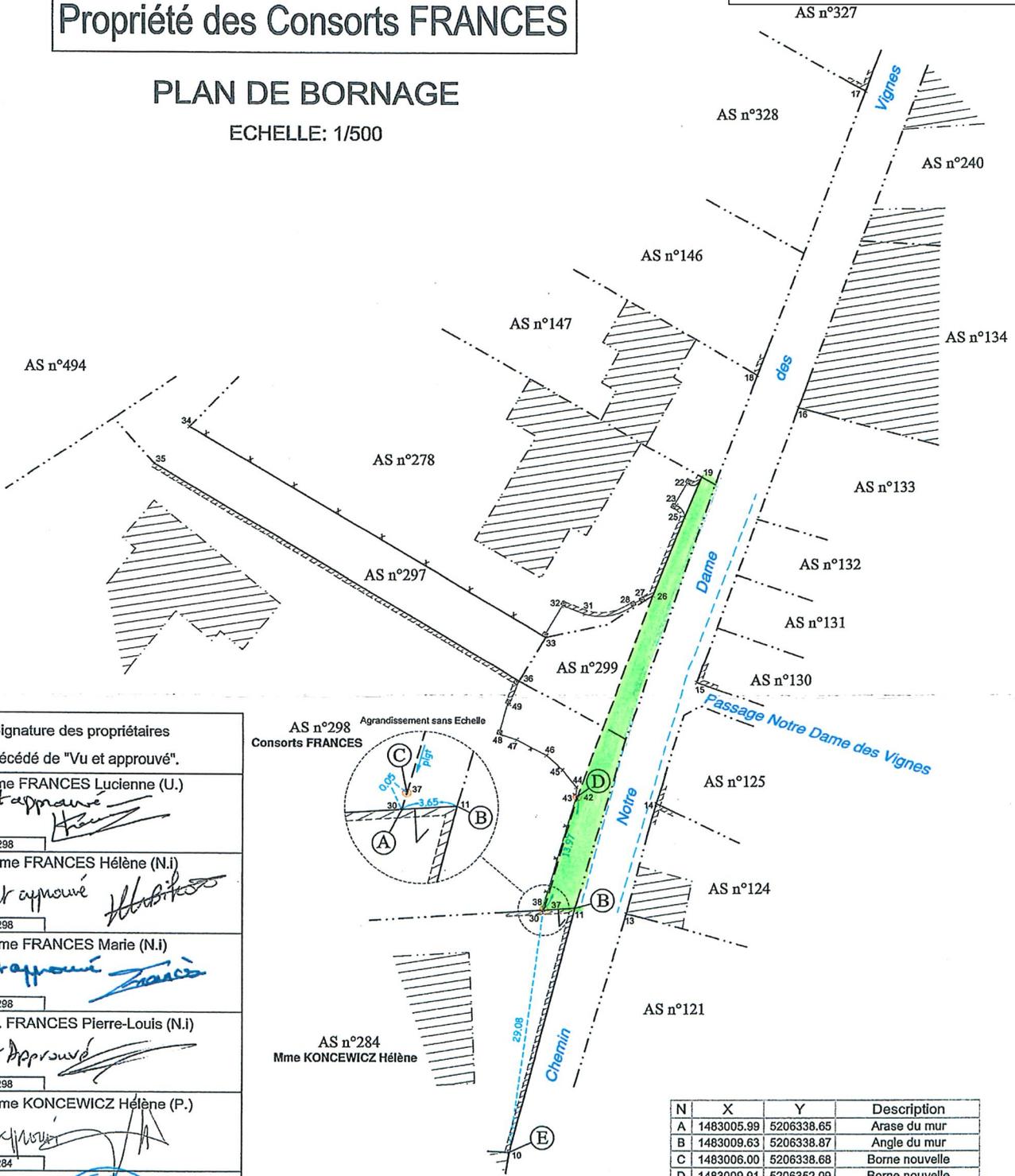
Lieudit : Bel-Air

Accusé de réception en préfecture
 016-211602925-20231220-2023_12_09-DE
 Date de télétransmission : 20/12/2023
 Date de réception préfecture : 20/12/2023

Propriété des Consorts FRANCES

PLAN DE BORNAGE

ECHELLE: 1/500



Signature des propriétaires précédé de "Vu et approuvé".

Mme FRANCES Lucienne (U.)
Vu et approuvé [Signature]
 AS n°298

Mme FRANCES Hélène (N.I.)
Vu et approuvé [Signature]
 AS n°298

Mme FRANCES Marie (N.I.)
Vu et approuvé [Signature]
 AS n°298

M. FRANCES Pierre-Louis (N.I.)
Vu et approuvé [Signature]
 AS n°298

Mme KONCEWICZ Hélène (P.)
Vu et approuvé [Signature]
 AS n°284

Commune de RUFFEC (Acquéreur)
Vu et approuvé [Signature]
 AS n°298

Le Géomètre-Expert
 M. LEGER Frédéric

N	X	Y	Description
A	1483005.99	5206338.65	Arase du mur
B	1483009.63	5206338.87	Angle du mur
C	1483006.00	5206338.68	Borne nouvelle
D	1483009.91	5206352.09	Borne nouvelle
E	1483002.02	5206309.84	Angle de bâtiment

- Légende :**
- Borne Implantée le 15/12/2022
 - - - Application Cadastre (sans définition de limites contradictoire)
 - - - Limite de Division Projetée
 - ▨ Mur Privatif
 - ▨ Caniveau
- Limite bornée suivant le point A

NOTA : -Le point n°26 est issu d'un plan de division établi par M. BASTIER Pierre, Géomètre-Expert à RUFFEC en date du 14/12/2000 (dossier n°9088).

Hétéria
Géomètre-Expert

Frédéric LEGER
 Géomètre-Expert-Foncier DPLG
 14 route d'Algre, 16700 RUFFEC
 57 Rue de Montmoreau, 16000 ANGOULEME
 Tél : 05.45.31.03.06 - Tél : 05.45.95.35.37

GÉOMÈTRE-EXPERT
 CONSEILLER VALORISER GARANTIR

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

Commune :
RUFFEC

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Assuré de récépissé en préfecture AS
09-21160205-2023_12_09-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : _____
Numéro d'ordre du registre de
constatation des droits : _____
Cachet du service d'origine :

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n°55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :

- A - d'après les indications qu'ils ont fournies au bureau
 - B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain
 - C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le 21/12/2022 par M LEGER Frederic géomètre à RUFFEC 16700
- Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des Informations portées
au dos de la chemise 6463.
A RUFFEC _____, Le 21/12/2022

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 21 Décembre 2022
Support magnétique : _____

Document d'arpentage dressé
par M. LEGER Frederic
à RUFFEC 16700
date : 21/12/2022
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan relevé par voie de mise à jour), dans la mesure où les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, arpenteur, géomètre ou technicien réhabilité du cadastre, etc.)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant, qualité de faculté expresse)

